



ARCHDIOCESE OF HALIFAX

P.O. BOX 1527 HALIFAX N.S. B3J 2Y3

Halifax, le 4 avril 2005
L'Annonciation du Seigneur

Cher Fils de Marie,

Je veux de nouveau partager avec vous quelques réflexions qui m'habitent, en toute sérénité et simplicité. Je le fais en communion d'esprit et de coeur avec le cardinal Marc Ouellet et les autres évêques concernés.

Deux circonstances retiennent mon attention: d'une part nous célébrons aujourd'hui la solennité de l'Annonciation du Seigneur qui dévoile le rôle clé de Marie dans le projet de salut de Dieu et d'autre part nous avons reçu la lettre offerte par le Saint-Père aux prêtres pour le Jeudi Saint.

Une troisième circonstance s'impose à notre attention, celle du décès du Saint-Père Jean-Paul II survenu samedi. Après un long et si fructueux pontificat, il est retourné à la maison du Père, comme l'a déclaré le cardinal Ruini en annonçant sa mort. Je vous invite à prier pour lui et pour l'Église qu'il a servie d'une manière si féconde. Mais je pourrai en parler de vive voix avec ceux d'entre vous que je rencontrerai à la fin de la semaine

Aux paroles de l'ange Gabriel s'adressant à elle, Marie fut toute bouleversée et elle se demandait ce que pouvait signifier cette salutation. Devant la mission qui se dessinait pour elle, elle se demandait encore comment cela allait-il se faire. C'est finalement une réponse de foi qu'elle offrira au projet de Dieu sur elle: «Voici la servante du Seigneur: que tout se passe pour moi selon ta parole» (Lc 1, 26-38).

Marie accepte pour elle-même le mystère de l'obéissance à Dieu. Elle pose des questions mais, en fin de compte, elle se remet totalement à Dieu même si l'annonce de l'Ange lui apparaissait déconcertante. Elle donne sa liberté au Seigneur totalement!

La même idée d'un don total de la liberté se retrouve décrite au numéro 3 de la lettre du Saint-Père à partir des paroles du Seigneur Jésus: «Accipite et manducate... Accipite et bibite». À la suite du Christ et en répétant les paroles du divin Maître, la vie du prêtre «a du sens s'il sait faire de lui-même un don, se mettant à la disposition de la communauté et au service de tous ceux qui sont dans le besoin.»

Le Saint-Père ajoute encore ce passage essentiel que je cite en entier: «À la réflexion, l'obéissance à laquelle le prêtre s'est engagé le jour de son Ordination, et dont il est invité à renouveler la promesse au cours de la Messe chrismale, est éclairée par cette relation à l'Eucharistie. En obéissant par amour, en renonçant à de légitimes espaces de liberté lorsqu'il s'agit d'adhérer au discernement qui revient aux Évêques, le prêtre réalise dans sa propre chair le "prenez et mangez" par lequel le Christ, lors de la dernière Cène, se confia lui-même à l'Église.»

Ces paroles du Saint-Père sont comme un écho de ce que l'apôtre Paul écrit aux Philippiens: «le Christ Jésus... se dépouilla de lui-même en prenant la condition de serviteur..., il s'est abaissé lui-même en devenant obéissant jusqu'à mourir... c'est pourquoi Dieu l'a élevé au-dessus de tout» (Ph 2, 5-11).

Chers Fils de Marie, prenons bien la mesure de ces propos. La Vierge Marie accueille le message de l'Ange dans la confiance et devient la première collaboratrice à l'oeuvre du salut opérée par son Fils. Le Saint-Père, à qui vous vouez une admirable fidélité, appelle à réaliser, d'une certaine manière, en votre personne les paroles de la consécration eucharistique du Christ. Jésus, le souverain prêtre, se fait lui-même obéissant jusqu'à la mort de la croix avant d'être exalté au-dessus de tout. Sur les traces du Christ, à la manière de sa Mère et comme le rappelle le Saint-Père, l'obéissance est donc une voie royale pour l'offrande de votre vie.

C'est dans ce contexte que je vous écris ces quelques lignes car je veux vous demander quelque chose qui vous coûtera, quelque chose de légitime mais qui vous coûtera. À la suite du Saint-Père je veux vous demander de renoncer à de légitimes espaces de liberté afin d'adhérer au discernement qui revient aux Évêques. Je ne voudrais pas que ceci soit vu comme une menace, mais comme une mesure provisoire où il vous est demandé de sacrifier un espace légitime de liberté.

La tradition de l'Église de même que ma propre tradition ignatienne enseignent qu'il faut souvent distinguer pour ensuite bien comprendre et ainsi arriver à un bon discernement des esprits. C'est bien ce que je veux faire.

Je suis bien au courant de la dévotion à la Dame de tous les Peuples; elle a une place légitime dans l'Église. En reconnaissant que les apparitions d'Amsterdam relèvent d'une origine surnaturelle, l'Ordinaire de Haarlem-Amsterdam demande aussi que les manifestations de cette piété lui soient soumises.

Par ailleurs on doit nécessairement tenir compte aussi, concernant cette dévotion, de la réaffirmation de la Congrégation pour la doctrine de la foi à l'effet que «le jugement négatif déjà exprimé publiquement dans la Notification de 1974 reste toujours valide» (Cardinal Joseph Ratzinger, lettre du 8 février 2005). Ne devrait-on pas constater que ce qui pose question ici, ce n'est pas tant la reconnaissance du caractère surnaturel des apparitions d'Amsterdam mais

plutôt certaines façons de considérer les apparitions, ou du moins l'impression qui est donnée par certaines façons de considérer ces apparitions et notamment certaines formulations de Marc Bosquart qui font gravement problème. Le discernement en ces matières revient à l'Évêque et je veux appliquer ici la pensée du Saint-Père exprimée précédemment en vous demandant d'arrêter, pour le moment, toute manifestation publique à la Dame de tous les Peuples jusqu'au moment opportun, lorsque la question des écrits de Marc Bosquart sera clarifiée. Ce moratoire, je le répète, est provisoire mais nécessaire pour bien comprendre les problématiques.

Je ne puis oublier que l'Oeuvre porte désormais le nom de "Communauté de la Dame de tous les Peuples". Je ne puis oublier non plus les propos du Père Éric Roy et de tant d'entre vous qui m'ont indiqué de façon répétée que les Fils de Marie font partie intégrante de cette Oeuvre.

Pour bien comprendre, il me faut distinguer et étudier la question. Cela signifie que je veux chercher à approfondir les questions théologiques. Donc, je vous demande de cesser toute dévotion publique à Spiri-Maria et ailleurs. Je veux que vous compreniez que je vous demande de sacrifier, pour l'instant, quelque chose de légitime, car c'est à moi qu'incombe la tâche difficile du discernement.

Au cours de l'histoire, il y a eu des abus de pouvoir ecclésiastique. Dans certaines publications de l'Armée de Marie on prend exemple de sainte Jeanne d'Arc et de saint Padre Pio pour illustrer ces abus de l'autorité ecclésiastique devant des phénomènes spirituels sortant de l'ordinaire. Cette manière de réfléchir comporte plusieurs pièges et peut rendre un bien mauvais service à ceux qui l'utilisent. Le contexte, les circonstances de chaque cas doivent être évalués à leur mérite propre avant d'établir une comparaison.

Ainsi sainte Jeanne d'Arc a été jugée dans le contexte féodal de la fin de la guerre de Cent ans. Le procès qui a conduit à sa condamnation n'a été qu'un vaste complot politique pour se venger d'un ennemi vainqueur sous le fallacieux prétexte de l'hérésie. Plus de six siècles après sa mort on ne peut que s'émerveiller devant cette jeune femme qui ne sait ni lire ni écrire mais qui affronte avec un aplomb qui ne se dément pas les pièges et les contradictions les plus raffinés tendus par une cohorte de juges.

Saint Pio de Pietrelcina est un tout autre cas. Devant les empressements des fidèles qui font appel à son ministère, devant même les attitudes de certains de ses propres confrères, le silence et la discrétion lui sont imposés et il les a acceptés en vrai religieux, dans l'obéissance et l'humilité. "La vie et la mission de Padre Pio témoignent que les difficultés et les douleurs, si elles sont acceptées avec amour, se transforment en un chemin privilégié de sainteté, qui s'ouvre sur des perspectives d'un plus grand bien, connu seulement par le Seigneur"; c'est ainsi que le Saint-Père a présenté les faits dans son homélie de canonisation du saint (16 juin 2002).

Dans l'un et l'autre cas, "en proclamant solennellement que ces fidèles ont pratiqué héroïquement les vertus et vécu dans la fidélité à la grâce de Dieu, l'Église reconnaît la puissance de l'Esprit de sainteté qui est en elle" (CEC 828).

Établir un parallèle entre le cheminement de vie de ces deux saints et certains faits de l'Armée de Marie, c'est un exercice qui exige un juste discernement pour éviter de sombrer dans la déformation facile. Plus d'une fois j'ai constaté qu'une fausse interprétation est donnée aux faits concernant l'Armée de Marie soit dans des conversations, soit dans des textes du journal Le Royaume. On cite les deux cas comme analogues alors qu'ils sont essentiellement différents. Dans un cas, Jeanne d'Arc obéit à "ses voix" de bon droit en dépit d'un faux tribunal; dans l'autre cas, Padre Pio obéit à ses supérieurs, malgré les grâces mystiques dont il était l'objet.

Ainsi, je vous demande de vous placer dans le sillage de ce grand Padre Pio qui donna l'exemple d'une soumission exemplaire à ses Supérieurs.

Pour le temps qui vient, je vous demande de faire vôtre ce qu'écrit l'auteur de la lettre aux Hébreux: «Faites confiance à ceux qui vous dirigent et soyez leur soumis; en effet, ils sont là pour veiller sur vos âmes, et ils auront à rendre des comptes. Ainsi ils accompliront leur tâche avec joie, sans avoir à se plaindre, ce qui ne vous serait d'aucun profit» (He 13, 17).

Que l'exemple de la Vierge Marie à l'Annonciation vous inspire et vous guide. En elle, la «Comblée de grâce» (Lc 1, 26), se sont accomplis des actes essentiels par lesquels Dieu réalise le salut du monde. Que le don de votre personne, que l'offrande de votre liberté soient votre participation aux mêmes mystères du salut.

In Corde Jesu,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Terrence Prendergast". The signature is fluid and cursive, with a small cross at the beginning.

+Terrence Prendergast, s.j.
Commissaire pontifical